

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 juillet 2017

~~~~~

*Date de la convocation : 27 juin 2017*

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, François NAY, Sylvia GOUPIL, Guillaume BOUCHARD-LASALLE, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Didier MARTIN, Laurent BARBIER, Christophe KANINKA, Jean-Damascène UWAMUNGU, Laurent DARDE.

Etait absent excusé : Pascale FIASSE, Alexandra BEAUCOUSIN, Jacqueline COUSSENS

Pascale FIASSE donne pouvoir à Sylvia GOUPIL  
Alexandra BEAUCOUSIN donne pouvoir à Laurent SINOIR  
Jacqueline COUSSENS donne pouvoir à Laurent DARDE

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### ■ *Compte-rendu de la séance du 3 avril 2017*

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 mai 2017 adressé par courrier.

### ■ *Présentation APS du Mille-Club et point sur les financements :*

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil leurs observations pour l'Avant-Projet Sommaire proposé par le Maître d'œuvre.

Laurent DARDE émet des remarques qui seront soumises au Maître d'œuvre (INFRATEC).

A l'unanimité, les Membres du Conseil valident l'Avant-Projet Sommaire et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

### ■ *Remplacement du but de foot :*

Monsieur le Maire indique que la commission bâtiments s'est réunie et a validé le devis de la Société BOTAPIS pour un montant de 1 793,38 €, l'installation du matériel sera effectuée par les employés communaux.

Les Membres du Conseil valident la décision de la commission et autorisent Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'EPN un fonds de concours et à signer tous les documents y afférent.

### ■ *Appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralité » :*

L'école de Caugé a été sélectionnée pour un appel à projet « école numérique rurale » par le Ministère de l'Education Nationale. L'Etat subventionnera à 50 % du coût total avec un plafond de 7 000 €. Un fonds de concours de l'EPN sera sollicité également, le reste à charge sera pris en charge par la commune sur le budget 2018.

Un dossier d'action de l'école engagée dans le projet a été transmis à l'Inspection Académique le 26 juin, la commission Nationale aura lieu en septembre pour valider le projet.

Monsieur le Maire informera les Membres du Conseil de la suite donnée à ce projet.